

*Date de dépôt : 4 décembre 2019*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jean Rossiaud, Delphine Klopfenstein Broggin, Paloma Tschudi, Frédérique Perler, Philippe Poget, Pierre Eckert, Isabelle Pasquier, Marjorie de Chastonay, Yvan Rochat, Alessandra Oriolo, Adrienne Sordet, Yves de Matteis, Katia Leonelli : Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 octobre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- que l'appel des jeunes de toute la Suisse pour une véritable prise de conscience politique générale de la crise climatique, à travers une grève le 18 janvier 2019, et une manifestation nationale le 2 février, est un signal fort que l'on ne saurait ignorer;*
- que ce mouvement est mondial et que chaque collectivité publique peut et doit faire sa part;*
- qu'en Suisse seulement, plus de 22 000 jeunes se sont rassemblé.e.s dans toute la Suisse suite à cet appel le vendredi 18 janvier, et 38 000 le samedi 2 février;*
- que cet appel a été entendu par plus de 4000 grévistes / manifestant.e.s à la marche à Genève pour revendiquer le caractère urgent de la situation;*
- que leur message est directement adressé aux autorités politiques, c'est-à-dire à nous-mêmes, en tant que parlementaires, et surtout à notre exécutif, le Conseil d'Etat;*

- *qu'il est important de réaffirmer que notre responsabilité de député.e.s, envers les générations futures, est de les entendre et de les écouter,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à déclarer l'urgence climatique;*
- *à compléter le Plan climat cantonal :*
  - a) en fixant à l'horizon 2030 la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre et la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, conformément aux recommandations du GIEC;*
  - b) en développant des indicateurs concrets permettant de mesurer les progrès réalisés et un calendrier de mise en œuvre;*
  - c) en évaluant et proposant des moyens financiers et des incitations pour la mise en œuvre du Plan climat cantonal;*
  - d) en informant le Grand Conseil et la population sur l'avancée de la mise en œuvre et sur les réformes nécessaires à l'atteinte des objectifs précités par un rapport en complément au rapport des comptes;*
- *à associer les représentant.e.s des jeunes mobilisé.e.s pour le climat, les acteurs économiques et les associations en vue de l'adaptation et de la mise en œuvre du Plan climat cantonal.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les rapports et recommandations des organisations internationales font état d'une situation de plus en plus alarmante et insistent sur la nécessité d'agir de manière rapide et significative dès à présent pour atténuer les effets d'une évolution écologique brutale. Afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en octobre 2018, préconise par exemple un renforcement des politiques climatiques et des ambitions en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant d'atteindre la neutralité carbone vers 2050.

L'humanité est aujourd'hui mise au défi de réaliser de manière urgente la nécessaire transition écologique qui devra permettre une diminution significative de l'impact de son activité sur l'environnement.

Les récentes mobilisations citoyennes en Suisse et à l'étranger, notamment celles des jeunes mobilisés pour le climat, attestent d'une forte préoccupation de la population par rapport aux enjeux climatiques.

En outre, les résultats des dernières élections fédérales et des votations cantonales du 24 novembre confirment l'importance grandissante qu'une partie de la population suisse et genevoise accorde à la problématique du dérèglement climatique et, d'une manière plus générale, à celle de notre empreinte carbone et à l'impact de certaines activités sur l'environnement.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat adhère pleinement aux invites de la présente motion. Il a donc pris la décision de renforcer les objectifs climatiques cantonaux en déclarant l'urgence climatique, et en renforçant les objectifs initialement fixés pour viser une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau en 1990 ainsi que la neutralité carbone en 2050.

Dans cette perspective, des travaux pour compléter le Plan climat cantonal ont été initiés et l'objectif de moins 60% est par ailleurs d'ores et déjà intégré dans le Plan directeur de l'énergie, actuellement en cours de mise à jour.

Dans ce sens, une étude « neutralité carbone à Genève en 2050 » a été confiée par l'Etat de Genève au centre de la durabilité de l'Université de Lausanne. Celle-ci permettra d'identifier les virages structurels que devra prendre le canton de Genève, les scénarios de rupture à envisager ou encore les leviers à actionner pour atteindre la neutralité carbone.

Par ailleurs, de nouvelles pistes d'actions sont activement recherchées avec les porteurs des différentes politiques publiques concernées notamment

dans les domaines de l'énergie, de la mobilité ou encore des modes de production et de consommation. Ces pistes intégreront également les préoccupations formulées récemment par le Grand Conseil: la promotion des produits agricoles locaux, la réduction du gaspillage alimentaire, la création d'une plateforme de compensation carbone ou encore l'interdiction de plastiques à usage unique.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan climat cantonal complété s'appuiera sur un processus de concertation, dont les modalités restent encore à préciser, notamment avec les jeunes mobilisés pour le climat, les acteurs économiques et les associations.

Bien entendu, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le cadre du Plan climat cantonal actuel, un système d'indicateurs et de suivi sera élaboré afin d'évaluer la mise en œuvre du plan de mesures et les progrès réalisés.

Enfin, les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs extrêmement ambitieux seront évalués et les sources de financement nécessaires étudiées. A cette fin, une délégation du Conseil d'Etat sur le financement de la transition écologique, constituée de Madame Nathalie Fontanet et de Messieurs Serge Dal Busco et Antonio Hodgers vient d'être créée.

Pour rappel historique, notre canton avait été précurseur en matière de climat avec l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie cantonale climatique le 18 novembre 2015 (Plan climat cantonal – volet 1), quelques jours avant l'ouverture de la COP21 à Paris. Le 20 décembre 2017, le Conseil d'Etat adoptait aussi le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques (Plan climat cantonal – volet 2).

Le Conseil d'Etat avait alors fixé une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 1990 sur l'ensemble de ses émissions (directes et indirectes, hors trafic aérien), tandis que la Suisse s'est engagée, dans le cadre de l'Accord de Paris, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030 par rapport à 1990, ceci avec au minimum 60% des réductions réalisées sur son territoire. Cet objectif fédéral est décliné dans le projet de loi CO<sub>2</sub> actuellement en cours de consultation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS